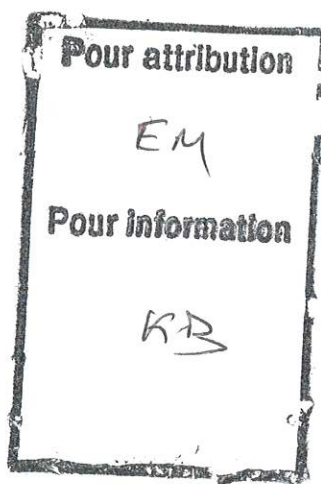
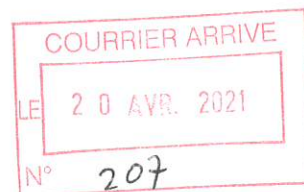




**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Maison des agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tél. : 04.42.23.06.11
Fax : 04.42.63.16.98

www.agri13.fr
la meilleure adresse du terroir



**Mesdames et Messieurs Les Maires
Des Bouches-du-Rhône**

Aix en Provence, le 16 avril 2021

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans la nuit du 7 au 8 avril dernier, un important épisode de gel s'est abattu sur l'ensemble de notre département en provoquant des dégâts catastrophiques sur la plupart des productions agricoles : arboriculture, viticulture, maraîchage, pépinières, grandes cultures...

Pour de nombreux agriculteurs ce gel a détruit en quelques heures toutes leurs récoltes, avec les conséquences sociales, économiques et humaines que cela induit.

Après cet évènement dévastateur, il est essentiel que chacun se mobilise pour qu'aucun agriculteur ne soit laissé seul face à ce sinistre.

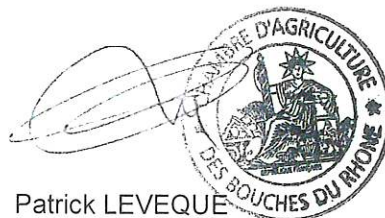
La première étape de cette mobilisation est de recenser et de recueillir toutes les informations permettant d'établir l'impact de ce gel : agriculteurs sinistrés, productions détruites, territoires impactés. Pour cela la Chambre d'agriculture a diffusé une fiche de recensement des dégâts (pièce jointe) que vous pouvez diffuser auprès des agriculteurs de votre commune.

Nous avons aussi demandé aux agriculteurs de se signaler auprès de leur mairie pour que vous puissiez adresser à la Préfecture et/ou à la DDTM des Bouches-du-Rhône une demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole afin que les mécanismes d'accompagnement des agriculteurs soient déployés sur l'ensemble du territoire concerné et pour toutes les productions sinistrées (la procédure de catastrophe naturelle ne s'applique pas pour ce type de dégâts et d'aléa climatique).

Cette procédure est une première étape, elle est indispensable pour avoir un bilan exhaustif des conséquences de ce gel.

Comptant sur votre soutien et votre appui pour transmettre auprès des services de l'Etat les informations relatives aux conséquences du gel sur l'agriculture de votre commune, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Président



Patrick LEVEQUE



GEL D'AVRIL 2021

Fiche de recensement des dégâts et des pertes

A retourner par mail à : v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Ce document ne constitue pas une demande d'indemnisation des pertes. Il permet de réaliser un recensement des exploitations sinistrées par le gel d'avril 2021, quelque que soit la culture, et de réaliser une estimation des dégâts.

EXPLOITATION	
NOM Prénom :	
Raison sociale si société :	
N° de portable :	Email :
Adresse :	
N° SIRET :	

SAU totale de l'exploitation	ha
Nombre d'actifs total en ETP (exploitants et salariés)	ETP

PRODUCTIONS ET SURFACES DE L'EXPLOITATION	
Fruitsha	Vignes (raisin de cuve)ha
Oliviers et amandiersha	Vignes (raisin de table)ha
Maraichage plein airha	Grandes culturesha
Maraichage sous abrisha	Cultures fourragèresha
PAPAMha	Autres (précisez)ha

GEL D'AVRIL 2021
Commune(s) du sinistre :
Date du sinistre :
Température minimale relevée (si présent) :

Avez-vous une assurance récolte ?

☐ OUI

☐ NON

En viticulture, envisagez-vous d'avoir recours à de l'achat de raisin/moût/vin ? ☐ OUI

☐ NON

Vignes sinistrées	Surface sinistrée	Taux de pertes de récoltes estimé
Vignes AOP en production	ha	%
Vignes IGP en production	ha	%
Plantiers	ha	%

Cultures sinistrées (hors vignes)	Surface sinistrée	Taux de pertes de récoltes estimé
	ha	%
	ha	%
	ha	%
	ha	%
	ha	%
	ha	%
	ha	%
	ha	%
	ha	%
	ha	%
	ha	%
	ha	%

Commentaires, remarques :

Questionnaire rempli le

Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser et évaluer les dégâts occasionnés par le gel. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.